

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse; et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les personnes auxquelles ont été remis des exemplaires de la pétition contre les fortifications sont invitées à les rapporter dans nos bureaux.

Lyon, 30 décembre 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

Ouverture de la session. — Le parti légitimiste. — Affaires d'Espagne.

La session est commencée, et le discours mis dans la bouche du roi a été de la plus grande froideur et de la plus profonde nullité. Pas une pensée élevée et généreuse; presque pas un mot qu'on ne puisse démentir, les preuves à la main. L'accord des pouvoirs de l'état est si grand, en effet, que dans la dernière session dix projets de loi ont été repoussés par les chambres ou laissés dans les cartons du ministère qui désespérait de les faire adopter. Quand toutes les industries font entendre les plaintes les plus vives, quand les vins n'ont point de débouchés, quand l'Allemagne ferme ses marchés à la fabrication parisienne, quand la Belgique reconnaît par l'ingratitude les faveurs que la France lui accorde, quand nous sommes impuissants à faire un traité de commerce même avec l'Espagne, que vient-on parler de notre féconde activité! En quoi la condition des ouvriers s'est-elle améliorée? et ne les voyons-nous pas livrés tous les jours au joug des coalitions?

Voilà treize ans que l'on vante la prospérité publique; depuis dix ans nous nous débattons dans le gouffre du déficit qui se creuse toujours davantage. Pour la première fois on nous parle d'équilibrer les dépenses avec les revenus. Promesses trompeuses! Depuis la dernière session, le *Moniteur* a enregistré près de quarante millions de crédits supplémentaires, et ce chiffre n'est pas destiné sans doute à produire l'équilibre tant promis.

On a parlé de nos relations amicales et pacifiques avec toutes les puissances; mais les fanatiques de Jérusalem abattaient naguère notre drapeau et le traînaient dans la boue. Pour cet outrage, on accordait une réparation incomplète et stérile. Si c'est à ce prix que notre gouvernement maintient la paix, il ne doit pas s'en montrer si glorieux. Mais les événements de Taïti, les menaces, les intrigues des officiers anglais, prouvent-ils que l'Angleterre soit disposée à nous laisser en paix, à moins que nous ne reculions quand son ambition nous trouvera sur son passage?

Les paroles relatives à la Grèce sont pleines d'embarras et à dessein mêlées à celles qui ont trait à l'Espagne. En effet, la révolution grecque a été faite contrairement aux vœux et aux prévisions de M. Guizot; elle brise l'influence de la France parce que notre déplorable gouvernement n'a pas cherché les bases de cette influence dans la protection accordée au peuple réclamant des droits légitimes, mais au contraire dans le maintien d'un absurde despotisme. Quant à l'Espagne, les intrigues de la cour ont créé les commotions dans lesquelles ce malheureux pays s'abîme. Ce ne sont pas des vœux qui le sauveront.

On répétait il y a quelques jours qu'une réaction s'opérerait contre la loi des chemins de fer, et que l'on comprenait enfin la nécessité d'en confier l'exécution à l'état; on s'est trompé: le discours d'ouverture semble consacrer le système adopté jusqu'ici.

On promet une loi sur la liberté de l'enseignement; faite par un gouvernement sage et puissant, une telle loi serait un bienfait, puisqu'elle permettrait de rendre l'instruction plus générale; élaborée par un pouvoir qui se courbe aux pieds des prêtres, qui, frappé sur une joue, tend chrétiennement l'autre, nous craignons que cette loi mette l'éducation entre les mains du clergé, que l'on flatte pour se le rendre favorable. C'est en vain que le *Journal des Débats* proteste à l'avance contre cette pensée, la conduite du pouvoir n'a rien qui nous rassure.

Il y avait long-temps qu'on n'avait pas fait parler le roi de son dévouement et de sa fidélité à la France; les visites de Londres ont sans doute dicté ce paragraphe et amené ce retour vers le passé: c'est une protestation contre des tentatives qui auraient pour but le renversement de la dynastie. Cette phrase a été insérée pour amener une explication sur la conduite de quelques pairs et de quelques députés qui formaient naguère la cour du prétendant.

Le parti légitimiste travaille avec activité, favorisé par un pouvoir qui, espérant se l'attacher, lui a rendu l'influence perdue, qui, ne s'appuyant pas sur le peuple, a cherché dans la noblesse un soutien dont il sent aujourd'hui la fragilité. Un gouvernement né d'une révolution ne peut pas rester stationnaire; il faut qu'il marche en avant, poussé par les idées triomphantes, et qu'il fonde sur elles des institutions puissantes, ou qu'il retourne en arrière et relève ceux que le combat a jetés sur le champ de bataille. Le gouvernement de juillet a choisi ce dernier parti; il a rougi de son origine parce qu'il devait au peuple son avènement; il a tendu la main à ses ennemis et brisé ses appuis. La révolution qui l'avait élevé, il l'a appelée un événement, une catastrophe; il l'a reniée pour persuader à l'aristocratie de la Restauration que rien n'était changé dans le pays. Le clergé ambitieux, intolérant, dédaigneux des grands principes du christianisme, le clergé que le peuple en 1830 confondait dans sa haine avec la Restauration, le pouvoir l'a flatté, caressé; il a ployé les genoux devant lui. Vous avez vu comment le clergé répond à ces prévenances! Le premier il a pris les armes et prêché la croisade quand le pouvoir était endormi dans la sécurité.

La leçon est rude, mais elle est juste; elle vient à propos pour enseigner à ceux qui renient leur passé quel dévouement les attend. Le pouvoir n'en profitera certainement pas, mais elle servira d'enseignement à la nation.

Le parti légitimiste, enivré des caresses dont il était l'objet, a cru avoir ressaisi la puissance, et il a donné en spectacle sa ridicule vanité. Dans les salons de Belgrave-Square, si un des membres de la pairie était introduit, on annonçait: *La chambre des pairs*; si un député: *La chambre des députés*. Triste comédie qui tend à persuader au prétendant que les pouvoirs délibérants sont prêts à lui ouvrir leurs bras, qui l'amènera un jour à prendre les armes contre la France! Heureusement que dans les salons de la légitimité on n'a pas annoncé le peuple, car il reste fidèle à sa pensée révolutionnaire.

La chambre des cortès est enfin parvenue, après une discussion longue et embarrassée, à voter le message à la reine. C'est

à un acte insignifiant, ne valant pas la peine qu'il a coûté, ne devant avoir aucune influence sur l'avenir. La chambre, sans se prononcer sur les faits reprochés à Olozaga, a parlé de son respect et de son dévouement; cela était prévu, puisque le cabinet a la majorité, et il n'y a pas à se féliciter d'un pareil résultat. La reine a été plus explicite que la chambre; elle compte, a-t-elle dit, sur les députés pour maintenir intacte la dignité du trône; elle assure que les cortès peuvent à leur tour compter sur elle pour conserver le dépôt des lois et des institutions nationales.

Vaines espérances! folles promesses! Le trône, les lois, les institutions, tout menace ruine: le trône croulera peut-être au premier ébranlement; les institutions, modifiées par tous les partis victorieux, n'ont point de fixité, et dès lors point d'existence assurée. Les deux derniers souverains de fait, Christine et Espartero, ont pris l'un après l'autre le chemin de l'exil; qui peut savoir quand s'arrêteront les événements qui les ont jetés hors de la patrie? Le pouvoir n'appartient encore à aucun parti d'une manière durable. L'épée qui a renversé le régent n'est pas remise dans le fourreau; elle peut demain se lever contre la reine. Au milieu des périls qui menacent l'Espagne, il y a de la puérilité à parler de la dignité d'un trône chancelant, toujours près de tomber. Au surplus, a-t-elle sérieusement songé à la dignité du trône cette enfant qui a débuté dans la vie politique par un mensonge, qui, loin de demander aux cortès les moyens d'assurer l'exécution des lois, de donner plus de vie et d'activité aux institutions, les occupe d'une question futile et ridicule? Pense-t-elle bien réellement à la dignité de ce trône, quand elle joue avec un ministre comme elle jouerait avec une poupée, et qu'elle accuse de trahison le seul homme peut-être qui pût la sauver?

Le parti christino a voulu trop vite jouir de son triomphe, et son ardeur ambitieuse remet tout en question. Qu'importe qu'Olozaga ait quitté Madrid et se soit réfugié en Portugal ou dans quelque province? Manque-t-il jamais de chefs en Espagne pour se mettre à la tête des partis? Les populations n'ont-elles pas cent fois prouvé avec quelle ardeur et avec quel ensemble elles marchaient? Olozaga eût été un obstacle au renversement du trône; en le forçant à s'éloigner, c'est d'un bouclier que la reine se prive.

Quelques feuilles ministérielles françaises, qui mettent souvent la passion à la place de la raison, jettent aujourd'hui des injures à Olozaga, et trouvent, disent-elles, dans sa disparition, la preuve de sa culpabilité. Hypocrites! quand dans un pays le poignard et l'escopette jouent le rôle important qu'ils se sont fait jusqu'ici en Espagne dans les affaires politiques, voudriez-vous qu'Olozaga restât exposé aux coups de ceux qui, non contents de l'avoir renversé, ont essayé de le faire condamner comme coupable de trahison? Ce serait par trop de simplicité, et l'ex-ministre a été bien inspiré en mettant sa vie à l'abri, en la réservant pour des jours meilleurs. K.

Le discours du roi est diversement jugé aujourd'hui par les différents organes de la presse parisienne. Tandis que le *Journal des Débats* l'admire sans aucune réticence, la *Presse* s'en montre satisfait, mais avec réserve. Quant aux journaux de l'opposition,

FEUILLETON DU CENSEUR — 31 DÉCEMBRE.

HÉLÈNE ET JOSEPH.

Par une soirée du mois d'avril, quelques bourgeois de Versailles jouaient aux cartes dans une petite salle située au rez-de-chaussée d'une maisonnette obscure, perdue et comme écrasée au milieu des riches hôtels qui l'entouraient. L'appartement où était réunie la compagnie parmi laquelle nous allons introduire le lecteur était meublé d'une manière simple et propre, qui annonçait une médiocrité humble et résignée. Les lambris étaient couverts de panneaux de bois de chêne qui encadraient des portraits de famille peints au pastel, naïvement exécutés, rouges et blancs, sans ombre, sans perspective. Des fauteuils et des chaises en jonc, une bergère en vieux point, une table à jouer en drap vert râpé et un petit buffet appelé *encoignure*, tels étaient les meubles de ce modeste salon. Les fenêtres avaient des rideaux de serge verte, et la porte était cachée sous une portière de même étoffe. Sous la cheminée de pierre peinte en marbrure s'élevait une petite pendule de Boule, dont un Amour hydrolype soutenait le cadran, puis deux vases de faïence bleue, pleins de roses et d'œillets. Ces fleurs étaient une rareté pour la saison; aussi les voisins de M^{lle} Martèse, propriétaire de la petite maison, lui en firent-elles compliment en entrant chez elle pour faire leur partie accoutumée.

Ces fleurs ont été envoyées à ma nièce par le duc d'Alban, répondit M^{lle} Martèse d'un air orgueilleusement satisfait; puis elle engagea les bourgeois à s'asseoir autour de la table verte où les cartes étaient déjà étalées.

Avant de répondre à son invitation, on voulut savoir comment le duc d'Alban avait envoyé ces fleurs.

Il nous a rencontrés ce matin dans le parc, répondit M^{lle} Martèse. Il a demandé à Hélène la permission de venir nous voir; j'ai répondu que nous serions bien flattés d'un pareil honneur, et ce soir son laquais, en m'annonçant sa visite, m'a remis ces fleurs pour ma nièce.

Après cette explication, les vieilles femmes se mirent à jouer, mais ce ne fut point avec cette absorption ardente qui les consumait chaque soir lorsqu'elles avaient les cartes en main; leur esprit était troublé par une double passion, le jeu et la curiosité. M^{lle} Martèse elle-même, joueuse à

jouer son père, sa mère et son éternité, était distraite par mille petites préoccupations; elle regardait autour d'elle pour voir si nul atome de poussière ne restait sur ses meubles qu'elle avait époussetés avec tant de soin; elle se levait pour attiser le feu, afin que M. le duc ne trouvât pas l'atmosphère de l'appartement trop froide; elle appelait sa nièce, à qui elle avait recommandé de mettre ses plus beaux atours, et qui ne serait pas là, pensait-elle, à l'arrivée du duc d'Alban. Ainsi, la partie allait tièdement, lorsque le rideau de la porte se souleva, et qu'Hélène apparut. C'était une jeune fille de dix-huit ans, pleine de modestie et de droiture de cœur; ces deux qualités se peignaient sur son visage, qui était vraiment d'une céleste beauté. Ses traits étaient fins et réguliers, et ses grands yeux noirs exprimaient la sérénité et la candeur; son teint transparent et rose avait un éclat qui ressortait sous sa brune chevelure, dont les boucles ombrageaient son front, son cou et ses épaules nues. Hélène n'avait aucun ornement dans l'esprit, mais son ame supérieure devinait tout ce qui était grand et beau. Ainsi, elle joignait à des sentiments de délicatesse et de fierté, qui étaient innés en elle, le sentiment des arts et de la poésie, qu'elle aimait aussi par un noble instinct.

La jeune fille, pour satisfaire une espérance secrète qui lui souriait, plus encore que pour obéir aux ordres de sa tante, avait mis ce soir-là ses habits de fête. Elle avait une robe de toile perse à fleurs roses, flottante jusqu'à terre; le corsage à pointe qui dessinait sa jolie taille, et les manches plates qui cachaient jusqu'au coude son bras charmant, étaient ornés de nœuds de taffetas rose. M^{lle} Martèse, après avoir arrangé ses grandes lunettes à montures d'argent, jeta un regard satisfait sur sa nièce:

C'est bien, Hélène, et maintenant je dois t'apprendre l'honneur que nous fait le duc d'Alban. Nous aurons sa visite ce soir, il me l'a fait annoncer par son domestique en t'envoyant ces fleurs.

Oh! ce n'est pas lui que j'attendais, dit involontairement la jeune fille; puis, se penchant à l'oreille de M^{lle} Martèse: Vous savez, ma tante, que Joseph doit venir; ne craignez-vous pas qu'il soit mécontent de la présence du duc? Il nous a toujours dit qu'il n'aimait pas les grands seigneurs.

Eh! que m'importent les sentiments de ce petit maître d'école? dit d'un ton important la vieille fille. Jeune et belle comme tu l'es, crains-tu de manquer de mari, et la protection de M. le duc ne vaut-elle pas mieux pour toi que l'amour de ce savant sans fortune?

La jeune fille rougit, et, ne voulant pas prolonger cette conversation

que pouvaient entendre les amies de sa tante, elle prit un ouvrage de broderie, et alla s'asseoir tristement au coin du feu.

Hélène avait eu pour parents de petits marchands de mercerie établis à Versailles, et qui étaient morts depuis long-temps. M^{lle} Martèse, sœur de son père, l'avait recueillie ainsi que sa mince fortune; elle l'aimait par habitude et comme ajoutant à son aisance; tous les souhaits de la vieille fille se résumaient dans un désir de bien-être qui faisait tourner chaque affection et chaque penchant de son cœur à l'égoïsme. La laideur avait sauvé du vice la jeunesse de M^{lle} Martèse; sans cette vertueuse laideur elle aurait été fort corrompue, car elle avait une passion et un défaut qui entraînaient les femmes du peuple dans des voies immondes: elle était joueuse et gourmande. Grâce à ses difformités physiques, ses autres vices étaient restés en germe; mais il était à craindre qu'elle ne les greffât sur sa nièce, cette jeune fille si belle et si pure, que tous les jeunes seigneurs de la cour convoitaient, et que le duc d'Alban avait particulièrement remarquée.

Un petit coup frappé à la porte fit tressaillir Hélène; elle n'avait pas reconnu le pas de celui qu'elle attendait, et cependant elle espérait. Une voisine courut ouvrir, puis elle revint triomphante annoncer le duc d'Alban.

Dans sa famille, le duc d'Alban avait cinquante ans; à la cour, on lui en donnait quarante; pour la foule, il n'en avait que trente.

A vingt ans il avait été le compagnon de débauche de Louis XV, et cela dura pendant toute la vie du roi. Le peuple savait de lui des histoires scandaleuses; mais lorsqu'il renouvela les mêmes méfaits trente ans plus tard, en voyant passer le duc d'Alban frais et dispos, on disait: C'est le fils de celui qui vivait sous Louis XV.

En effet, il était impossible d'imaginer que cet homme avait cinquante ans; la poudre le servait merveilleusement pour dissimuler ses cheveux gris, et son teint était si vermeil, son front si peu ridé, sa taille si droite et si svelte encore, que, lorsqu'il était paré, c'était en vérité un homme charmant. Ce soir-là il avait mis beaucoup de recherche et de coquetterie dans sa toilette: jamais tête ne fut négligée par une poudre plus fine et plus odorante; il s'en élevait une vapeur de parfums qui l'entourait comme d'une auréole. M^{lle} Martèse le prit pour un demi-dieu, sous son habit de velours brodé d'or. En entrant, il tendit la main à la vieille fille, sourit gracieusement à ses compagnes de jeu, et fit à Hélène un salut de cour. Il fut aimable et populaire, il fanatisa pour lui la compagnie; Hélène seule, sans empressement pour M. le duc, resta froide et immobile. Un nouveau coup frappé à la porte vint la tirer de sa rêverie; elle se précipita pour

c'est tout autre chose. A quelque nuance qu'ils appartiennent, ils le trouvent insignifiant ou le critiquent.

Le *Sicéle* dit que, les ministres n'ayant rien eu à mettre dans ce discours, il ne prendra pas la peine d'en parler. Il se borne à constater que le projet de loi sur l'enseignement secondaire vient d'être officiellement annoncé en des termes qui par eux-mêmes n'ont que la valeur d'un fait, bien que plusieurs membres des centres aient paru les accueillir comme une solution.

Le *Constitutionnel* conteste l'influence que le cabinet prétend exercer sur les affaires de l'Europe; il lui conteste l'amitié de la Grande-Bretagne, et il en donne pour preuve que M. Guizot n'a même pas obtenu la plus petite concession sur le droit de visite.

Le *Commerce*, cela va sans dire, en est mécontent.

Quant au *National*, il répond par avance aux déclamations ministérielles que ce n'était pas la peine d'amener le roi au Palais-Bourbon entre vingt mille baïonnettes pour lui faire dire que nous sommes en paix avec tout le monde et que la prospérité intérieure de notre pays va sans cesse croissant, attendu que nos marins rançonnés par les Anglais, les ouvriers de Lyon qui travaillaient quatorze heures par jour pour gagner leur pain, les faubourgs de Paris qui renferment cent mille pauvres, nos agriculteurs épuisés par l'impôt et l'usure, donnent un démenti à ces deux assertions.

La *Démocratie pacifique* dit qu'il n'est pas vrai que la condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève, à moins que l'on n'entende par là la prospérité des azoteurs, des spéculateurs, de la haute banque et de l'aristocratie financière, à laquelle on livre l'exploitation de la fortune publique.

Le *Courrier français* fait son adresse au roi, et la lecture de cette adresse montre suffisamment qu'il a été peu satisfait des paroles royales.

Voilà, en peu de mots, la physionomie de la presse au sujet du discours prononcé hier devant les chambres. Nous compléterons ce que nous avons en dire par l'extrait suivant du *Journal des Débats*, qui montre à quel point certaines gens trouvent aujourd'hui la situation excellente et la part qu'ils font au ministère dans la sécurité qu'elle présente :

« Le seul ministère, dit cette feuille, qui depuis treize ans commence sa quatrième session, l'inaugure sous les plus heureux auspices. Jamais, depuis bien des années, le pays n'avait présenté un aspect de plus grande prospérité; jamais la paix au dehors, l'ordre et la prospérité au dedans, n'avaient été si solidement établis. Ces heureux résultats n'ont pas été atteints sans efforts; ils ont été le prix d'une persévérance courageuse. Il y a trois ans, quand le ministère du 29 octobre avait accepté la difficile mission de réparer les fautes qui avaient compromis l'œuvre des dix premières années du gouvernement de 1830, il n'a pas reculé devant cette tâche honorable et laborieuse, et il l'a accomplie à son honneur comme à l'honneur de la France.

« La crise de 1840 était passée, mais les suites en restaient encore; il en restait à l'intérieur le déficit, à l'extérieur l'isolement. Il n'en reste rien aujourd'hui. A l'intérieur, l'agitation factice des esprits s'est apaisée; le calme s'est rétabli avec lenteur, mais avec sûreté; le travail a repris avec une sécurité nouvelle sa marche un moment interrompue. C'est avec une satisfaction marquée que les chambres ont entendu le roi annoncer que l'équilibre entre les revenus et les dépenses de l'état était complètement rétabli. »

Nous saurons sans doute bientôt à quoi nous en tenir sur cette dernière affirmation, car la discussion d'un grand nombre de questions financières ne peut manquer de nous éclairer à cet égard. Quant au reste, nous comptons un peu sur l'opposition pour dire au pays ce qu'il y a de vrai dans cet optimisme qui voit tout couleur de rose. M. Thiers est personnellement mis en cause par la phrase du *Journal des Débats* que nous avons soulignée; nous verrons comment il répondra à l'accusation portée contre lui par des adversaires dont son mutisme dans la dernière session ne paraît pas avoir encore fléchi les rancunes.

Après avoir long-temps hésité, après avoir attendu jusqu'au dernier moment pour prendre un parti sur l'affaire de la présidence, il a bien fallu cependant que les députés des centres se réunissent. C'est le 27 au soir, chez Lemardelay, que cette réunion a eu lieu. Quatre-vingt-dix membres environ y assistaient. Voici comment un journal ministériel en rend compte :

« M. Bignon, invité par ses collègues à occuper le fauteuil du président, a exposé en peu de mots l'objet de la réunion. Il a déclaré qu'il s'agissait de s'entendre, comme cela avait déjà eu lieu plusieurs fois, sur la candidature à la présidence de la chambre, qui cette fois semblait devoir être disputée entre deux candidats également honorables, M. Dupin aîné et M. Sauzet. M. Bignon a rappelé à l'assemblée que précédemment, en de semblables circonstances, il avait toujours été convenu que toute personnalité

serait soigneusement écartée du débat, car le but de la réunion était avant tout de resserrer les liens qui unissent les membres du parti conservateur. Il a déclaré, en terminant, qu'il ne croirait devoir accorder la parole que sur la candidature à la présidence.

« Un membre a demandé que, pour éviter, ainsi que le demandait avec tant de raison l'honorable M. Bignon, toute explication sur les personnes, on posât simplement la question de savoir si les circonstances survenues depuis la dernière session étaient de nature à motiver un changement dans la composition du bureau de la chambre. Il a ajouté que, quant à lui, il pensait qu'il n'y avait lieu à faire aucun changement.

« Un autre membre a proposé que, dans l'intérêt de tous, on procédât, comme on l'avait déjà fait, à un scrutin, sans engager de discussion sur les titres respectifs des candidats.

« Un troisième membre a appuyé cette proposition, mais l'a restreinte à la nomination du président, sans y comprendre celle des autres membres du bureau.

« Cette restriction a été adoptée, et la proposition a été formulée en ces termes :

« La réunion pense qu'il n'y a pas lieu à changer le président. »
M. Bignon a demandé si quelqu'un s'opposait à l'adoption de cette proposition. Personne n'ayant réclamé la parole, la proposition a été adoptée par assis et levé, et la séance a été levée à dix heures. »

On aurait tort de conclure de ce qu'on vient de lire que la réélection de M. Sauzet est certaine. Les partisans de M. Dupin avaient refusé d'assister à la réunion Lemardelay, et quatre-vingt-dix députés seulement se trouvaient à cette réunion. La question ne sera peut-être pas encore décidée aujourd'hui, mais il est certain qu'elle fera un pas, car le scrutin pour la présidence s'ouvrira à la fin de la séance, à moins, ce qui n'est pas probable, que les vérifications de pouvoirs ne donnent lieu à quelque incident qui occuperait la chambre pendant tout l'après-midi.

Paris, le 28 décembre 1843

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Vingt-deux députés de l'extrême gauche se sont réunis hier, à l'issue de la séance royale, dans l'un des bureaux de la chambre pour s'entendre sur la conduite à tenir par eux dans la nomination du président. Ils ont été à peu près unanimes pour décider qu'au premier tour de scrutin ils donneraient leurs voix à l'honorable M. Dupont (de l'Eure).

Les membres de l'extrême gauche ont également décidé qu'ils auraient leurs candidats pour la vice-présidence et pour les fonctions de secrétaire.

— M. le comte de Paris a été amené hier à la séance royale. Sa présence à cette cérémonie a fait un moment question dans le cabinet. On se demandait s'il était bien convenable de mettre d'aussi bonne heure ce jeune enfant en présence du parlement. On paraît s'être décidé pour l'affirmative par cette considération que, d'après ce qui venait de se passer à Belgrave Square, il n'était pas possible d'hésiter.

Un assez bon nombre de voix ont crié : *Vive la duchesse d'Orléans ! Vive le comte de Paris !* Mais personne n'a songé à pousser le moindre vivat en l'honneur de M. le duc de Nemours. Ce pauvre régent pré-emptif a dû tirer de ce silence un assez triste augure pour sa dotation.

Quatre heures. — Jusqu'à présent, la séance n'a présenté aucun intérêt. Après le tirage au sort des bureaux, la chambre s'est retirée pour les organiser. Voici les nominations dont nous avons connaissance en ce moment :

	Présidents.	Secrétaires.
1er bureau,	M. Tupinier.	M. Daru.
2e —	M. Fulchiron.	M. Corne.
3e —	M. Schneider.	M. de Lasteyrie.
4e —	M. Clément.	M. Saglio.
5e —	M. Sébastiani.	M. Paillard-Ducléré.
6e —	M. Leydet.	M. de Viard.
7e —	M. Calmon.	M. de Jouvencel.
8e —	M. Hébert.	M. de Chabaud-Latour.
9e —	M. Delessert.	M. Boudet.

Comme on le voit, la politique a eu assez peu de part dans ces nominations, puisque dans certains bureaux il y a un président du parti conservateur et un secrétaire de l'opposition.

Le scrutin vient de s'ouvrir pour la nomination du président. Le premier tour, d'après toutes les probabilités, ne devant pas produire de résultat, l'honorable président d'âge a annoncé qu'il y aurait aujourd'hui même un second tour. Le résultat de ce second tour ne paraît pas devoir être connu avant six heures et demie.

L'opposition constitutionnelle s'est réunie ce matin, et elle a

décidé que son candidat serait M. Odilon Barrot. L'extrême gauche, ayant appris cette résolution, a modifié sa décision d'hier. Elle votera pour M. Barrot. Elle montrera ainsi que, toutes les fois que la gauche voudra arborer son drapeau et faire acte d'opposition, le concours de l'extrême gauche lui sera assuré.

Le cabinet paraît s'être enfin rallié à la candidature de M. Sauzet; d'autres disent cependant qu'il garde la neutralité. En ce moment, les chances sont pour M. Sauzet, à moins qu'au second tour l'opposition ne vote pour M. Dupin.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 décembre 1843.
La rente a commencé, avant l'ouverture, à 81 75, et elle est montée graduellement à 81 92 1/2.

Au parquet, la rente a ouvert à 81 85, et elle est montée sans s'arrêter à 82 10. Jusqu'à la fin de la bourse, la rente est restée entre ce cours et celui de 82 05, et elle a fermé à ce dernier prix.

Dans la coulisse, elle est restée à 82 02 1/2.

Ce sont encore des vendeurs à demeure qui ont fait cette hausse.

Cinq pour cent.		Trois pour cent belge.	
Quatre et demi pour cent.	125 60	Banque belge.	755
Quatre pour cent.	104 50	Caisse Lafitte.	5075
Trois pour cent.	82		
Actions de la Banque.	3240		
Obligations de Paris.	1415		
Rentes de Naples.	107		
Etats Romains.	0/0		
Dette active d'Espagne.	28 1/2		
Cinq pour cent belge.	105 0/0		

CHEMINS DE FER.	
Paris à Rouen.	827 50
Paris à Orléans.	840
Rouen au Havre.	635
Strasbourg à Bâle.	212 50

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 28 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE, PRÉSIDENT-D'ÂGE.

A une heure et demie, M. le président d'âge entre dans la salle et monte au bureau, suivi des quatre secrétaires provisoires, qui sont les quatre plus jeunes députés, comme on sait, c'est-à-dire MM. de Morny, Saglio, Persil et Sieyes.

Au moment de l'ouverture de la séance, il n'y a guère qu'une douzaine de députés dans la salle : M. Havin, M. Chambolle et quelques autres membres qui causent entre eux ou qui font leur correspondance. Vers deux heures la solitude de l'enceinte s'est peuplée quelque peu. A l'extrême gauche, nous voyons MM. Glais-Bizoin, Courtais, Carnot, Vieillard, Alhier, Saint-Albin, Ledru-Rollin, F. Lasteyrie, Garnier-Pagès, etc. M. Lacave-Laplagne est le seul ministre présent.

M. HARLÉ fils présente une pétition de 120 mécaniciens qui demandent que les travaux commandés par le gouvernement soient exécutés dans des ateliers nationaux.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

Sur ces entrefaites, M. Dupin entre dans l'enceinte. Il cause quelques instants avec M. Thil, puis il offre la main à M. Billault. M. Vivien le rejoint, et un petit colloque s'établit entre eux.

M. Dugabé, quoique rallié ouvertement au ministère, va s'asseoir à l'extrême droite, à son ancienne place. Il veut être le pendant de M. Auguis, qui siège toujours à l'extrême gauche.

A deux heures dix minutes la chambre se retire dans ses bureaux pour les organiser. M. Laffitte quitte son fauteuil, et la séance est suspendue. A mesure que des députés s'en vont, d'autres arrivent, et l'assemblée garde à peu près la même physionomie. M. Guizot fait une courte apparition. M. Cunin-Gridaine s'assied près de son collègue M. Lacave, qui s'entretient avec M. Bignon (de Nantes). M. Sauzet se montre dans un couloir et se retire aussitôt. A deux heures et demie nous ne voyons plus un seul membre. On apporte six tables qui devront servir au dépouillement des votes sur la présidence et sur le secrétariat de la chambre.

La séance est reprise à trois heures et demie.

M. DUFAYRE demande la parole pour une vérification de pouvoirs. Il fait admettre M. Bernardy (de Vaucluse).

Sur le rapport de MM. Tupinier et Dessaret sont admis MM. Chagaray et de Crussol.

M. GILLON rend compte de l'élection de M. Magne, nommé à Périgueux. Il propose et la chambre vote l'admission de ce député, malgré une protestation des électeurs opposés à M. Magne.

M. Lacoudrais, élu à Lorient, est admis sur le rapport de M. Pascalis.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre va passer au scrutin. Je prévient qu'il y aura deux scrutins. Auparavant nous allons tirer au sort les vingt-quatre scrutateurs.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.	326
Majorité absolue.	164
MM. Sauzet.	157
Dupin.	65
Barrot.	91

ouvrir. Ah ! cette fois, c'était bien lui ; elle avait reconnu le bruit de ses pas :

— Monsieur Joseph ! dit-elle à sa tante d'une voix timide.

La vieille fille salua dédaigneusement par un signe de tête le jeune homme qui entra avec Hélène, et, sans lui avoir adressé une parole, elle continua sa conversation avec le duc.

Cependant celui qu'elle recevait ainsi inspirait un sympathique intérêt à tous ceux qui le voyaient. Son vaste front inondé de cheveux bruns révélait son génie; tous ses traits étaient expressifs, et ses yeux bleus peignaient à la fois la mélancolie et l'ardeur de son âme. On comprenait que la pensée et la souffrance avaient vieilli ce noble visage, qu'un reflet de tristesse voltait toujours. Le jeune homme était vêtu d'un simple habit de drap sombre, sur lequel le col de sa chemise retombait en place de fraise. Il s'avança à côté d'Hélène, et ils allèrent s'asseoir tous deux auprès du feu où ils restèrent quelques instants causant à voix basse. Le jeune homme paraissait irrité; Hélène lui disait de douces paroles pour le calmer.

Le duc d'Alban vint les interrompre en adressant à Hélène quelques galanteries banales; puis, ayant rencontré le regard sévère et haineux que lui jeta le jeune homme, il fit un mouvement de surprise; mais, se remettant aussitôt :

— Ah ! vous voilà, mon jeune ami? Je ne vous ai pas rencontré depuis six mois chez l'archevêque de Beaumont. Comment va la muse satirique? Faites-vous toujours des vers?

— Toujours, monsieur le duc, et si facilement, que depuis que je suis entré ici, j'ai terminé le portrait d'un gentilhomme que vous reconnaissez peut-être. Ecoutez.

Et alors, la tête haute et regardant le duc en face comme un juge garde le criminel, il récita avec véhémence les vers suivants :

Tous les jours dans Versailles, en habit du matin,
Monsieur promène à pied son ennui libertin;
Car ce voluptueux, à ses vices fidèle,
Cherche pour chaque jour une amante nouvelle.
La fille d'un bourgeois a frappé sa grandeur;
Il jette le mouchoir à sa jeune pudeur.
Volez, et que cet or, de mes feux interprète,
Cours avec ces bijoux marchander sa défaite;
Qu'on la séduise!...

— Bien ! bien ! dit le duc avec une insouciance gâtée.

— Impertinent ! murmura la vieille fille.

Hélène seule lui jeta un regard plein de reconnaissance et d'amour;

mais le jeune homme n'y répondit pas. Il souffrait; il se leva pour sortir. Hélène le suivit malgré l'injonction de sa tante.

— Pourquoi partez-vous ? s'écria-t-elle aussitôt que la portière fut retombée sur eux. Joseph, vous me faites bien mal en me quittant ainsi... Et moi, que vous ai-je fait ?

— M. le duc me remplacera, répondit le jeune homme d'un air sombre.

— Oh ! vous êtes cruel !

— Ne vous êtes-vous pas parée pour lui ?

— Pour lui !... oh ! non... Pour vous, Joseph, que je n'avais pas vu depuis deux jours. Lorsque ma tante m'a dit de mettre mes plus beaux habits, j'ai été heureuse d'obéir, car je pensais que vous viendriez et que vous me trouveriez mieux aimée; mais j'ignorais alors la visite de cet homme.

— Dites-vous vrai, Hélène ?

— Vous ai-je jamais menti, Joseph ?

— Hélène, tu es un ange, je le sais; mais moi, je suis si malheureux que lorsque je crains de te perdre, je deviens méfiant et injuste. Oh ! jure-moi que tu m'aimes toujours, que l'éclat et la fortune ne te tenteront point, que les séductions les plus brillantes ne te feront pas abandonner le pauvre Joseph ! Il y a dans mon âme tant de douleur ! n'en ajoute pas une de plus, car elle se briserait, et, je le sens, je deviendrais fou.

En prononçant ce dernier mot, son visage se décomposa, un sanglot étouffa sa voix, et il se jeta sur le sein d'Hélène, qu'il arrosa de ses larmes.

— Calme-toi, lui dit la jeune fille en pressant ses mains dans les siennes; rappelle-toi nos doux projets. Bientôt tu obtiendras la place qu'on t'a promise... je serai ta femme, ton amie. Quand tout nous dit que nous serons heureux, pourquoi vois-tu le malheur partout ?

— Ah ! c'est que j'ai souffert depuis que je suis né, c'est que le bonheur se dessèche pour moi aussitôt qu'il fleurit. Hélène, je ne t'ai jamais dit toutes les misères et toutes les humiliations qui m'ont abreuvé. Oh ! pourquoi ne suis-je pas resté dans les champs que cultivent mes pauvres parents ! Pourquoi ne m'ont-ils pas laissé leur ignorance ! Ils ont cru que les sciences et les arts embelliraient ma vie, et ces fruits de l'orgueil m'ont perdu. L'aliment de la pensée est amer pour le pauvre, car il n'est pas permis d'avoir une âme lorsqu'on n'a pas de pain ! Cette âme, qu'il faudrait étouffer, je l'ai apportée grande et pure dans ce Paris où toute grandeur et toute pureté sont éteintes. J'avais pensé que des hommes qui me semblaient vertueux dans leurs écrits m'appelleraient leur frère, qu'ils devindraient en moi les tourments de l'intelligence et m'allégeraient

raient le fardeau de la vie. J'avais pensé qu'ils m'offrirait leur appui sans que j'eusse besoin de le mendier. Mais quand je les croyais dignes d'être mes amis, ils ont voulu faire de moi leur esclave. J'ai refusé de me vendre, et ils m'ont fermé les voies de la gloire; ils ont nié ce que je sens en moi, l'inspiration du poète, l'enthousiasme de la vertu. Ils m'ont déifié, moi pauvre et ignoré, avec toute la force de la fortune et du vice triomphant. J'ai accepté cette lutte inégale; elle est rude, elle épuise ma vie; le sang de mon âme y coule tous les jours, et souvent le courage et la foi sont près de me manquer. Toi seule, Hélène, ranimes ma croyance en cette vertu pour laquelle je combats; toi seule vias te pencher sur mon front et me souris comme un ange dans mes veilles douloureuses. Et alors je suis inspiré, je trouve des paroles éloquentes pour jeter l'anathème au vice tout-puissant, et je sens qu'il est vaincu par moi qui n'ai aucune puissance... Mais c'est toi qui me fais croire en moi-même. Oh ! souviens-toi que, si je te perdais, je maudrais Dieu, je me jetterais dans l'abîme de la corruption, je deviendrais fou... oui, fou ! répétait-il avec conviction. Ton amour seul raffraîchit le feu qui brûle mon crâne !

La jeune fille, voulant chasser cette sombre idée de l'âme de Joseph, posa ses lèvres pures sur son front.

— A demain, lui dit-elle en souriant, et maintenant je vais rêver à toi dans ma chambre. Reste là, et je te dirai encore adieu de ma fenêtre.

— Il était sur le seuil de la porte; avant de s'éloigner :

— Jure-moi, dit Joseph, que tu ne reverras jamais cet homme.

— Oh ! non, jamais !

Alors Joseph la pressa dans ses bras, mais elle lui échappa, et, s'élevant dans sa chambre, elle se suspendit à sa petite fenêtre, d'où elle agita son mouchoir en lui criant encore :

— Adieu ! à demain !

Puis elle rêva long-temps leur bonheur, pria Dieu, et se mit au lit sans avoir revu sa tante.

Cependant les voisines de M^{lle} Martèse, voyant que la partie languissait et qu'Hélène ne revenait pas, s'étaient retirées, laissant le duc en tête-à-tête avec la vieille fille. Ils causèrent long-temps; en la quittant, le duc paraissait fort satisfait.

— A demain, lui dit-il; à la nuit tombante, trouvez-vous à la fontaine des Tritons.

Et, lui pressant la main, il y glissa une bourse pleine d'or, puis s'éleva sans attendre ses remerciements.

(La suite au prochain numéro.)

Des autres voix ont été perdues. On passe à un second scrutin. Il est quatre heures, la séance continue.

Le bruit s'est répandu ce matin à Lyon que M. Sauzet avait été nommé à une très-faible majorité.

Les démonstrations de Belgrave-Square portent déjà leurs fruits dans le Morbihan, et tandis que la noblesse de France, comme l'appelle la presse légitimiste, fait pèlerinage à Londres, elle ne soupçonne pas sans doute que ses démarches et ses protestations peuvent se manifester dans nos contrées par le meurtre et l'assassinat.

Plusieurs réfractaires avaient annoncé qu'ils feraient leur soumission, et le jour en avait même été fixé par eux; mais, depuis, ils ont fait savoir qu'ils ne se soumettraient pas, annonçant que le gouvernement allait changer, et que Henri V allait être proclamé roi de France.

Voici quelques unes des tentatives qui viennent de se produire : Une rencontre a eu lieu le 16 de ce mois, à deux heures et demie, dans le bois de Rohabon, près d'Hennebon, entre la brigade de cette résidence et une bande de cinq à six individus présumés être des réfractaires. Les malfaiteurs, embusqués dans le bois, ont fait feu sur les gendarmes qui faisaient une battue. Le maréchal des-logis Louis, qui marchait à leur tête, a eu dans cette décharge son chapeau percé de plusieurs balles. Ce brave sous-officier s'est précipité sur ces brigands, et est parvenu à en saisir un; mais, en abandonnant sa veste, celui-ci s'est débarrassé et lui a échappé, après toutefois l'avoir couché en joue, à bout portant, avec un pistolet qui fort heureusement a raté.

L'obscurité et les embarras du terrain, couvert de broussailles, de talus et de fossés, ont permis à ces individus, qui se sont débarrassés dans toutes les directions, d'échapper facilement aux poursuites des gendarmes. Ils ont abandonné sur le terrain deux fusils, des cartouches, un drapeau blanc portant ces mots : *Vive Henri VI* deux chapeaux et une paire de souliers. L'un d'eux paraît avoir été blessé par les coups de feu des gendarmes ripostant à leur attaque, car on a remarqué des traces de sang le long des bois depuis le lieu de la scène jusqu'à la grande route.

Avertie de cet événement, la brigade de gendarmerie de Lorient a fait immédiatement des fouilles dans les environs d'Hennebon et de Lauguédic, mais sans pouvoir trouver les traces des brigands.

Le maréchal-des-logis Louis, qui a montré beaucoup de sang-froid dans cette circonstance, ne cesse d'être jour et nuit à la poursuite des réfractaires; c'est lui qui, il y a quelques mois, a opéré l'arrestation d'un forçat et d'un réfractaire pris encore les armes à la main.

De nombreux renseignements sur l'attaque du bois de Rohabon ont appris qu'un cultivateur de Merlevenez, revenant du Port-Louis, avait été arrêté le 14 de ce mois à deux kilomètres de Nostang, près du bois de sapins, par une bande de quinze à seize individus qu'il n'a pas reconnus pour être du pays; il ne leur a pas vu d'armes. On lui a demandé où il allait et d'où il venait, et après qu'il eut répondu à ces questions, celui qui paraissait être le chef a ordonné de le laisser aller. Il s'est aussitôt empressé de s'éloigner et les a perdus de vue.

Le 16, peu de temps après l'attaque, il a été trouvé, à quatre cents mètres environ du bois de Rohabon, un mouchoir imprégné de sang, dans l'un des coins duquel se trouvaient de la poudre et une pierre à feu toute neuve.

Le 20 décembre dernier, les gendarmes Laurent, Fiquet et Frécaud, de la brigade de Locminé, faisaient une battue au hameau de Kervelin, commune de Saint-Allovestre, lorsque, vers midi, s'étant approchés de la maison d'un sieur Codal, une douzaine d'individus, soupçonnés d'être des réfractaires, sont sortis tout-à-coup de la maison et ont fait feu sur les gendarmes avec des pistolets doubles dont ils étaient armés. Ceux-ci ont riposté, et le gendarme Laurent a tué un des malfaiteurs, qui est allé tomber dans un champ à trois cents pas environ du lieu où il a reçu le coup de feu. Aucun des gendarmes n'a été blessé dans cette rencontre. Le gendarme Laurent a été blessé le 23 novembre 1841, au hameau de Keridon, en la commune de Plumelin, lors de l'arrestation du réfractaire Alise.

Le cadavre du malfaiteur tué à Kervelin a été transporté à Locminé, où il a été reconnu pour être celui du nommé Colomban-Gillet, de Saint-Allovestre, réfractaire de la classe de 1839. Un grand nombre de projectiles, de la poudre, une tabatière pleine de capsules, ont été trouvés sur lui. Ses camarades, en fuyant, se sont emparés de son pistolet. Deux artilleurs du 2^e régiment, se rendant en congé dans leurs foyers, ont été requis par les trois gendarmes de leur prêter assistance pour la garde du cadavre en cas de nouvelle attaque. On est à la poursuite des autres brigands.

Joseph Le Gonestré, déserteur du 19^e régiment de ligne depuis le 6 mars 1839, a été arrêté le 22 décembre par la brigade d'Aven. Il a déclaré que depuis sa désertion il avait reçu des largesses d'autrui en attendant l'arrivée de Henri V. Il a fait partie de la bande qui a enlevé le réfractaire Pasco des mains de la gendarmerie de Muzillac le 28 novembre 1841. C'est le vingt-huitième réfractaire ou déserteur arrêté par les soins du brigadier Dolter, d'Aven.

Une autre bande de dix individus armés de fusils, ayant aperçu, le 21 décembre, deux gendarmes de l'autre côté de la rivière de Saint-Allovestre, sur la bande de Keranfroy, les injurièrent et leur tirèrent deux coups de fusil dont les balles vinrent siffler aux oreilles de ces agents de la force publique; ceux-ci cherchèrent aussitôt un gué pour se mettre à leur poursuite, mais ils n'ont pu les atteindre.

La brigade de gendarmerie de Pontivy a arrêté, le 17 de ce mois, François La Moing, né à Neullac (Morbihan), déserteur du 11^e régiment de ligne. (Gazette des Tribunaux.)

On sait qu'une querelle s'est manifestée entre la Sardaigne et le bey de Tunis. Le 27 novembre dernier, le consul-général et agent politique de Sardaigne à Tunis, M. Peloso, a quitté cette ville avec sa famille, sans avoir réuni les Sardes ni fait ses adieux à ses collègues.

Ce n'est pas à l'occasion de l'achat d'un bateau à vapeur que la querelle est survenue. En voici le motif. D'anciens traités autorisent les négociants européens à acheter et à vendre en pleine liberté dans toute l'étendue de la régence; mais un article stipule qu'en cas de prohibition de l'exportation ou de l'importation des grains, cette mesure n'aura son effet qu'au bout de soixante jours.

Par suite d'une bonne moisson, le bey a d'abord laissé sortir, cette année, une quantité considérable de blé; mais, ayant appris que, sur quelques points, la récolte avait manqué, il suspendit le permis, sans appliquer le veto aux blés qui auraient été achetés et emmagasinés avant le jour de la notification de son arrêté. De là des réclamations sur la non-observation de délai de

soixante jours, réclamations faites par M. Peloso au nom de quelques négociants génois, et repoussées par le bey, qui, en les admettant, compromettrait l'existence des trois quarts de la population de Tunis.

Le bey dirige lui-même les armements de cette guerre, qui serait populaire parmi les Tunisiens, et qui semblerait juste de leur part. Il paraît que pourtant les parties contendantes ont accepté la médiation du consul-général, et que le bey est disposé à faire des concessions.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'*Emancipation* :

L'*Eco del Comercio* ne nous parvient pas depuis deux jours. Les causes de ce retard sont expliquées par les lignes suivantes, que ce journal a publiées dans son supplément du 20 décembre : « L'imprimerie de l'*Eco del Comercio* a été complètement détruite hier soir par un groupe d'individus qui ont pénétré dans l'établissement, où, après avoir tout brisé, ils ont blessé plusieurs de nos employés.

» Le propriétaire du journal est en prison depuis quarante-trois jours; l'un des rédacteurs et l'éditeur responsable sont également arrêtés. Devant le nouveau malheur qui nous frappe, nous sommes obligés de suspendre momentanément la publication de notre feuille. »

Toute la presse de Madrid, sans distinction d'opinion, blâme avec énergie les violences exercées contre l'*Eco* et invite les autorités à en rechercher et punir les auteurs.

L'*Espectador*, se croyant exposé aux mêmes avanies que son confrère de l'opposition, s'est mis sous la protection des lois et a invoqué l'intervention des magistrats. Le chef politique Benavidez, avec un empressement qui lui fait honneur, a promis de prendre des mesures propres à empêcher le renouvellement des excès commis dans la journée du 20.

— Le 21, dans l'après-midi, les rédacteurs des journaux *el Herald*, *el Corresponsal*, *la Postala*, *Fray Gerundino*, *el Bien del País*, *el Boletín del ejército*, *el Observador* et *el Castellano* ont eu une réunion motivée par les scènes du jour précédent. Là, on a appris que le chef politique s'était déclaré ouvertement contre les perturbateurs et avait pris l'engagement de résigner ses fonctions plutôt que de laisser l'attentat impuni; que, de son côté, le capitaine-général avait réuni tous ses subordonnés et leur avait enjoint de la manière la plus formelle d'user de leur autorité pour que la presse fût garantie contre toute agression.

Les assistants se sont séparés après avoir signé une protestation qui a été rendue publique par la voie des journaux; cependant chaque rédacteur, en protestant contre le fait principal, a, suivant la couleur politique du journal, fait des réserves en faveur de ses opinions.

Chronique.

LYON.

Nous venons d'apprendre un fait grave dont il importe que le public soit immédiatement prévenu.

Deux enfants d'une même famille, ayant mangé quelques morceaux d'une petite figure en sucre dont la base était colorée par une belle matière verte, ont éprouvé presque aussitôt des phénomènes d'empoisonnement. L'un a vomi pendant deux heures; l'autre a été beaucoup plus malade. Les vomissements, qui étaient violents et presque continus, n'ont pas duré moins de douze ou quinze heures, et n'ont cédé qu'à un traitement convenable employé avec persévérance.

Informé de cet accident, M. le docteur Dupasquier, membre du conseil de salubrité, s'est empressé de faire l'analyse des fragments qui restaient de la petite figure en sucre, et en a retiré une quantité notable de cuivre et d'arsenic. Ce bonbon était donc coloré avec du vert *Mittis* ou vert de *Schwinfurth*, qui est un des poisons les plus dangereux. Une autre figure achetée chez le même marchand, et qui était colorée en jaune, contenait du *chromate de plomb* ou jaune de *chrome*, composé qui peut aussi produire l'empoisonnement.

M. le maire de Lyon, à qui M. le professeur Dupasquier s'est hâté de donner connaissance des faits graves qui viennent d'être signalés, s'est empressé, de son côté, de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux accidents.

(Communiqué.)

— *Don Pasquale*, opéra bouffe de Donizetti, n'a pas obtenu hier au Grand-Théâtre tout le succès qu'on espérait. La faute en est en partie aux artistes, et en partie à certains morceaux d'un style vague et bâtarde. Deux ou trois morceaux cependant, d'une originalité piquante et d'un caractère bouffe charmant, ont enlevé tous les applaudissements. M. Poitevin, chargé du rôle de don Pasquale, est le seul qui ait été à la hauteur de son rôle; sa verve comique et sa voix mordante ont soutenu la pièce. Mme Miro n'a pas toujours été très heureuse dans sa création du rôle de Louise; sa voix, en général, manquait de légèreté et de *brio*. M. Barrielle a dit convenablement le petit rôle du docteur. Quant au rôle d'Octave, il était impossible d'en tirer un plus médiocre parti que ne l'a fait M. Delahaye; ce rôle convenait à un chanteur et non à un ténor fort. Ce rôle eût été parfaitement à la voix de M. Boulot.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans l'*Album de l'Allier* :

« Le temps brumeux qui depuis si long-temps déjà nous cache la lumière et le soleil vient de causer un événement fâcheux à la malle-poste de Montpellier à Moulins. A quelque distance de la première de ces deux villes, la voiture, mal dirigée par le postillon qui distinguait à peine la route, a été renversée sur l'un des tas de pierres qui la bordent. Plusieurs voyageurs et le courrier lui-même paraissent avoir été assez grièvement blessés, et, par suite de cet accident, la voiture a éprouvé un retard de douze heures environ. »

— Jeudi dernier, à quelque distance de Roanne, la voiture des Messageries Royales a versé sur la route de Paris. Le brouillard qui règne depuis quelque temps a été la seule cause de cet accident. Aucun des voyageurs n'a été blessé ni contusionné.

— Samedi dernier, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, au lieu dit *Chez Jouvel*, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, un convoi de wagon, en descente s'est violemment heurté contre une charrette qui se trouvait sur la voie. Cet accident aurait pu avoir des suites fâcheuses, et il est une nouvelle preuve de la nécessité qu'il y a d'établir sur le chemin un service de préposés chargés de maintenir libre la circulation ou de prévenir par un signal les conducteurs des convois lorsqu'il y a lieu de faire arrêter.

(Journal de Montbrison.)

— On nous transmet le récit d'un attentat qui laisserait un bien grave responsabilité à ses auteurs. Le 10 de ce mois, deux gendarmes de la résidence de La Pacaudière, conduisant un nom-

mé Découpage, déserteur du 74^e de ligne, ont été, entre Saint-Héand et Saint-Haon-le-Châtel, assaillis par deux individus (l'un d'eux est le frère du déserteur) dont le but était de favoriser l'évasion de ce dernier. Pris à l'improviste, les gendarmes ont été gravement maltraités et forcés d'abandonner leur prisonnier qui a pris la fuite. Les gendarmes sont rentrés à la caserne dans un état très-fâcheux; un de ces militaires avait tiré sur les assaillants un coup de pistolet, mais le coup mal dirigé n'a produit aucun effet. (Idem.)

Bibliographie.

LYON ANCIEN ET MODERNE.

ALBUM DU LYONNAIS.

Faire l'histoire de Lyon en décrivant ses monuments était une idée heureuse, originale et féconde. Cette histoire aurait eu l'avantage de parler aux yeux tout en s'adressant à l'intelligence. On eût par là rendu les faits sensibles en leur donnant un corps pour ainsi dire. La réalisation de cette idée demandait plus d'étude et de réflexion qu'une histoire ordinaire. En s'éloignant des sentiers battus et en partant d'un point de vue nouveau, il fallait réellement sauter par-dessus toutes les méthodes historiques connues. A chaque espèce de monuments d'un caractère analogue ou identique on devait d'abord marquer une place d'après leur importance et l'influence qu'avaient eue sur la civilisation, sur les arts, sur le bien-être ou le malheur des peuples, les idées qu'ils représentaient. On aurait ensuite montré le lien moral qui unissait l'un à l'autre tous ces monuments, pages diverses d'un même livre. Parallèlement aux événements politiques et religieux se fût développée l'histoire des arts. L'étude approfondie de Lyon depuis son origine eût aisément offert les transitions, les rapprochements, les oppositions nécessaires à ces différents tableaux. Tout, dans les fastes de notre ville, tour à tour se touche, s'enchaîne ou se confond. La puissance ecclésiastique, basée sur l'élection populaire, méconnaissant ensuite la puissance civile, se substituant à elle, administrant et gouvernant, élevant des fortifications, n'est-ce point là une preuve parmi tant d'autres des rapports intimes et indispensables que chez nous durent avoir entre elles des institutions qui semblent aujourd'hui étrangères les unes aux autres? Retracer d'après les monuments et ces divisions grandioses et neuves bien que naturelles, l'histoire de Lyon, pour avoir de l'unité, devait être le résultat des méditations d'un seul homme. Là devaient dominer une formule synthétique et une haute pensée. L'éditeur de *Lyon ancien et moderne* n'a point visé à une œuvre semblable à celle dont nous venons d'exposer l'aperçu. Une collaboration variée et souvent hétérogène dans ses vues était un obstacle capital à son exécution. Or, certaines tendances ultra-religieuses qui se manifestent dans cet ouvrage, certains principes anti-libéraux qui s'y trouvent semés, ont été pour nous une cause d'étonnement. Une idée d'ensemble n'a point présidé à ce travail; l'éditeur évidemment ne l'a pas entrepris avec l'intention de faire prévaloir telles ou telles opinions. La neutralité la plus stricte lui était donc prescrite, car il semblait vouloir se réduire à décrire des monuments, à exposer des faits qui s'y rattachaient. Ce n'est pas d'ailleurs au moment où la faction carlo-cléricale ressuscite avec tant de hardiesse ses vieilles prétentions qu'un esprit sage doit, à propos d'art, glorifier une cause qu'il reconnaît sans doute comme nous mauvaise et grosse de périls.

Le hasard, les sympathies ou les études particulières de quelques uns des rédacteurs ont distribué le travail de *Lyon ancien et moderne*. Il en est résulté plusieurs articles spéciaux très-complets et bien traités, et, entre autres : *L'Eglise de Saint-Jean*, par M. Leymarie; *L'Hôtel-de-Ville*, par M. Morin; *le Palais-de-Justice*, par M. de Laprade; *les Fortifications de Lyon à diverses époques*. On voit dans ces chapitres et dans tous les autres qu'aucun des détails historiques les plus minutieux, relatifs à chaque édifice, n'a été omis. C'est un des mérites de cette collection de monographies. Les archéologues, dont la science est, à vrai dire, un peu aride et oiseuse, y trouveront de grandes richesses, et ils rendront hommage à la patience et à la sagacité des différents historiens des églises, théâtres, prisons et des ponts mêmes de Lyon.

D'reste, *Lyon ancien et moderne*, est un beau livre. Le crayon de M. Leymarie l'a orné de profusion de vignettes dont il a pris les dessins sur nos antiques monuments. Les différentes vues ou reproductions d'édifices actuels se recommandent par le bon goût et l'exactitude. C'est une œuvre d'art que M. Léon Boitel a voulu faire, et il y a réussi. Nous nous associons, principalement sous ce rapport, aux nombreux éloges qui ont été déjà accordés à cette description de notre ville. Elle aura, nous n'en doutons pas, sa place dans toutes les bibliothèques.

Une autre publication de M. Boitel s'offre au commencement de l'année, avec toutes les coquetteries de la lithographie et de l'impression, aux personnes indécises dans le choix d'un magnifique cadeau. *L'Album du Lyonnais* contient un grand nombre de gracieux paysages pleins de vie et de vérité. Ce sont les sites les plus pittoresques des villages qui nous environnent. Un texte où est consignée l'histoire de ces diverses localités fait de ce recueil un livre aussi utile qu'il est somptueux. A.

Le gérant responsable, B. MURAT.

A MM. les Lyonnais.

Messieurs,

La malveillance de certains industriels en serrurerie, tant à Paris qu'à Lyon, s'est occupée à inventer et à répandre un conte absurde à mon sujet, qui est de nature à me perdre dans l'opinion publique. Lesdits industriels vont disant qu'un de mes coffres-forts, dans lequel j'aurais en fermé deux mille francs, aurait été ouvert après un défilé de ma part, et que la personne qui l'aurait ouvert aurait ainsi gagné légitimement les deux mille francs qui y étaient renfermés d'après les conditions du défilé.

Je déclare que cette fable qui s'est répandue est de la plus insigne fausseté. Oui, depuis 1834, j'offre deux mille francs à quiconque ouvrira une de mes caisses coffres-forts en présence d'une commission assemblée à la Société d'encouragement, afin qu'il soit procédé avec ordre et justice; la personne qui voudra accepter le défi ainsi formulé gagnera les deux mille francs, mais ils sont encore à gagner.

En 1837, mes deux chefs d'atelier ont été sollicités par mes confrères, qui leur ont offert beaucoup d'argent, pour se faire livrer les moyens d'ouvrir une de mes caisses; mes ouvriers ont cédé: le 28 octobre 1837 ils ont livré à mes adversaires les renseignements nécessaires. Néanmoins, après plusieurs essais, mes adversaires n'ont pu venir à bout de leur œuvre; il a fallu que l'ouverture de mon coffre-fort se fit par mes ouvriers eux-mêmes, qui m'avaient quitté la veille. Mais au moment de signer le procès-verbal de cette ouverture, les maîtres serruriers, mes confrères, voulant le signer comme si c'étaient eux qui avaient ouvert la caisse, M. le baron Séguier s'aperçut de cette supercherie; il exigea la signature de mes ouvriers. Il fut ainsi reconnu que j'avais été victime d'une tentative d'escroquerie de la part de mes ouvriers d'accord avec mes confrères. Ainsi mes deux mille francs sont toujours offerts à celui qui parviendra à ouvrir mes fermetures de caisses coffres-forts.

J'ai compris et je désire que tout le monde comprenne que l'illusion est la source de tout mécompte et qu'il ne faut admettre dans le commerce aucun moyen de sûreté si ce moyen offre au malfaiteur une seule voie qui puisse favoriser ses tentatives criminelles. C'est en me pénétrant bien de cette idée que je suis arrivé à confectionner des moyens de sûreté qui ne laissent rien à désirer.

FICHET.

A Lyon, place du Concert, en face du pont Lafayette; à Paris, rue Richelieu,

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge de la POMMADE DE DUPUYTREN: l'usage de cet agréable cosmétique est maintenant général, et son efficacité contre LA CHUTE ET LA DÉCOLORATION DE LA CHEVELURE ne saurait aujourd'hui être douteuse pour personne; mais nous devons prévenir nos lecteurs contre les contrefaçons, et leur rappeler que le dépôt pour Lyon est chez M. Vermet, place des Terreaux.

ÉTRENNES LITTÉRAIRES.

UN ÉTÉ A PARIS, par M. J. Janin; 18 magnifiques gravures, par M. Eug. Lami. (Edition Curmer.)
LA MARINE, par M. Eug. Pacini, officier de la marine royale, illustrations de Morel-Fatio. (Edition Curmer.)
UN HIVER A PARIS, par M. J. Janin; 18 magnifiques gravures, par M. Eug. Lami. (Edition Curmer.)

LE JARDIN DES PLANTES, par MM. P. Bernard, L. Couaillac, Gervais et Le Maout; nombreuses et magnifiques illustrations; 2 beaux volumes grand in-8°. (Edition Curmer.)

LES ÉCOLES ROYALES DE FRANCE, ou l'Avenir de la Jeunesse; 1 vol. in-8°, avec un grand nombre de dessins.

TÉLÉMAQUE, par Fénelon, avec une notice de M. Villain; superbe volume in-8°, sur Jésus-vélin glacé, orné de 21 belles gravures sur acier.

ROME, L'ITALIE MÉRIDIONALE ET LA SICILE, Promenades et Pèlerinages, par M. de Sivry; un beau volume in-8°, sur Jésus-vélin, orné d'un grand nombre de gravures sur acier.

SOIRÉES D'AUTOMNE, nouvelle Morale en Action, illustrées de dessins et vignettes; 1 vol. grand in-8°, sur Jésus, avec 36 gravures.

VOYAGES EN ZIGZAG, ou Excursion d'un pensionnat en vacances dans les cantons suisses et sur le versant italien des Alpes; texte et dessins par M. Toppfer, auteur des *Nouvelles Genevoises*; un magnifique volume grand in-8°, sur Jésus-vélin glacé, orné de 450 gravures.

Assortiment de beaux livres d'éducation pour tous les âges.

Cartonnages et reliures de tous les prix.

Heures de Lyon illustrées, reliées avec luxe.

ALBUMS, CARICATURES DE LA MAISON AUBERT.

Livres religieux en langues étrangères. (2314)

TRAITÉ D'ANATOMIE

MÉDICO-CHIRURGICAL ET TOPOGRAPHIQUE

CONSIDÉRÉE SPÉCIALEMENT

dans ses applications à la pathologie, à la médecine légale, à l'obstétricie et à la médecine opératoire;

PAR J.-E. PÉTREQUIN,

Chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu de Lyon, professeur adjoint à l'école de médecine de la même ville, et membre de plusieurs sociétés savantes.

UN FORT VOLUME IN-8° DE PLUS DE 800 PAGES.
PRIX : 8 FRANCS.

Cet ouvrage, dont la société de médecine de Lyon a entendu le rapport avec le plus vif intérêt, remplit les lacunes que ses devanciers avaient nécessairement laissées sous le rapport anatomique et peut-être plus encore sous le rapport chirurgical. Personne n'était placé dans des conditions plus favorables que l'auteur pour recueillir des matériaux convenables; personne ne pouvait entreprendre ce travail avec plus de fruit, à cause de ses études jusqu'à ce jour. On ne saurait donc trop applaudir à un traité spécial qui ne laisse rien à désirer sous le rapport anatomique, puisque c'est à l'anatomie que l'auteur a fait ses descriptions, et qui présente les mêmes garanties sous le rapport pathologique et opératoire, puisque c'est au lit du malade, et en présence même de la maladie et de l'application des moyens chirurgicaux et thérapeutiques, qu'ont été rédigés ses corollaires pathologiques et opératoires, ce qui lui a permis de ne rien avancer qu'il n'eût vérifié lui-même, de rectifier souvent des idées inexactes, et même de démontrer des erreurs.

On trouve chez les mêmes libraires un assortiment nombreux de bons livres de littérature, de piété, d'heures à l'usage du diocèse, dans tous les genres de reliure et aux prix les plus modérés.

PARIS. — J.-B. Bailly, libraire, rue de l'École-de-Médecine.

LYON. — Guyot père et fils, imprimeurs-libraires, grande rue Mercière, 39. (2306)

ÉTRENNES

MUSICALES.

MOLTER-FEVROT,

Rue Lafont, 4,

Vient de recevoir un assortiment complet de PIANOS, d'HARMONIUMS, d'ORGUES EXPRESSIFS, et un grand choix d'ACCORDEONS des meilleurs facteurs de la capitale;

Toutes les partitions pour étrennes, le fameux MISERERE de Donizetti, suivi d'un AVE MARIA, ainsi que les ALBUMS des auteurs les plus en vogue à Paris, tels que :

Pour le chant. Pour exécution.
Pugnet. Lecarpentier.
Masini. Burgmüller.
Labarre. Rosellen.
Béat. Herz.
Latour, etc. Hünten, etc.

Les amateurs pourront également voir dans les magasins un piano de salon, nouveau format d'Erard, qui, pour l'élégance de sa forme et la supériorité de ses sons, remplace avec avantage le piano à queue. (2307)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE FORGÉE.

Le mercredi trois janvier 1844, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers, tables, chaises, commodes, bureau, banque, placards, robinets en cuivre, deux tours bois dur, étans, pillets de forge, établis, etc. Le tout saisi. (2559)

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, n° 7, au 3^eme.

VENTE JUDICIAIRE

D'UN

FONDS D'HOTEL,

Situé à Lyon, rue des Deux-Cousins, 2, Dit Hôtel d'Albon.

En l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

ADJUDICATION LE JEUDI 4 JANVIER 1844.

Le jeudi quatre janvier 1844, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques en bloc d'un fonds d'hôtel situé à Lyon, rue des Deux-Cousins, n° 2, dit Hôtel d'Albon, et exploité par le sieur Simian.

Cette vente comprendra la clientèle, l'achalandage, la subrogation au bail des lieux et les objets mobiliers qui se composent principalement de plusieurs lits garnis, commodes, glaces, horloges, garde-robe, placards, buffet de salle, tables, chaises, fauteuils, linge de lit et de table, poêle et fourneau en fonte, vaisselle, verroterie, batterie de cuisine, etc., etc.

A défaut d'enchérisseurs pour la vente en bloc, les objets ci-dessus désignés seront vendus le même jour, heure de midi, en détail et au comptant, par le ministère d'un commissaire-priseur, sur les lieux où ils se trouvent, à Lyon, rue des Deux-Cousins, n. 2.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Laforest, notaire, en l'étude duquel on peut prendre connaissance du cahier des charges, et à M^e Pouzon, huissier poursuivant la vente. (4284)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Jendi quatre janvier 1844, à onze heures du matin, port du Temple, 42, bureau des commissaires-priseurs, il sera procédé à la vente de l'argenterie faisant partie de la succession de la dame veuve Delasalle, rentière, décédée cours Bourbon, aux Brotteaux.

Il sera perçu 5/0 sur le prix de l'adjudication. (6271)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A placer par hypothèque.

DIVERS CAPITAUX en dettes à jour et en rentes viagères.

A vendre.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS RURALES situées dans les départements du Rhône et de Saône-et-Loire.

IMMEUBLES à Lyon et aux Brotteaux, situés dans les meilleurs quartiers.

BEL EMPLACEMENT pour construction à la descente du pont Lafayette.

S'adresser audit M^e Vuy. (9568)

A vendre pour entrer en jouissance fin mai 1844.

LA BELLE

MANUFACTURE A PAPIER

Sise à Bécard,

Près Nantua (Ain).

La vente aura lieu le 31 janvier 1844.

Cet établissement se compose :

- 1° De trois cylindres;
- 2° De onze piles ferrées;
- 3° De deux cuves à papier;
- 4° D'une cartonnerie avec sa cuve;
- 5° D'un laminoir;
- 6° D'un calorifère;
- 7° Et de tous les agrès et accessoires propres à la fabrication.

La chute d'eau qui fait mouvoir cette usine est, dans les plus basses eaux, capable de faire marcher dix cylindres.

Des bâtiments spacieux et bien aérés offrent toutes les commodités pour le travail et la résidence du manufacturier.

S'adresser, pour prendre connaissance de cet établissement, à M. Loisel fils, à Bécard, ou à M. Prost, limonadier à Lacluse, commune de Nantua.

On donnera de grandes facilités pour les paiements. (2289)

A céder de suite.

UN OFFICE D'HUISSIER

A Maçon (Saône-et-Loire).

S'adresser à M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

A vendre pour cause de cessation de commerce, A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

UNE FABRIQUE DE GALONS ET RUBANS, composée de quatre métiers à la barre de 24, 26, 28 et 30 pièces, en activité depuis vingt-cinq ans, avec bonne clientèle, et divers objets de magasin.

S'adresser côte Saint-Sébastien, n. 19, au 1^{er}, à Lyon. (415)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS D'HOTEL très-bien achalandé, situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse de la ville. On donnera toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, à Lyon. (414)

Cessation de Commerce.

VENTE PAR LIQUIDATION

De jouets d'enfants, quincaillerie, tableterie, objets d'étrennes, place des Carmes, 7.

MAGASINS à louer. (2308)

AVIS.

M. A. PIOCHE, ayant acquis le fonds de nouveautés qu'exploitait M^{me} SCHILZ, rue Saint-Dominique, n° 3, et devant en acquiescer le montant le 15 janvier 1844, invite tout porteur de créances sur la vendresse à faire, avant l'époque ci-dessus indiquée, les démarches qu'il jugera convenables pour assurer le paiement de ce qui lui est dû, faute de quoi M. PIOCHE versera entre les mains de qui de droit le prix de son acquisition. (2315)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE, avec ou sans une fabrique de chandelles, en activité depuis cinquante ans. Location bon marché. Facilités pour le paiement. S'adresser à M. Duzeas, rue Bonneveau, 21. (403)

AVIS.

M. CLAIRANSON, professeur de danse, prévient les personnes qui désireraient prendre des leçons le soir, que depuis six heures jusqu'à dix heures sa classe est ouverte, rue des Capucins, 2, au 3^e. (389)

AVIS.

Il a été perdu UNE MONTRE EN OR, à répétition, à double boîte, avec chaîne à anneaux et clef en or, le 27 décembre à six heures du soir, en amont du pont Lafayette, cours Bourbon.

On est prié de la rendre à M. Vignon, cafetier, place Louis XVIII, n. 18, à Lyon. Il y aura récompense. (416)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(7604)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fluxus blancs, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

GAZ ASTRAL.

L'administration générale a l'honneur de prévenir le public qu'étant aux approches du nouvel an, elle vient de recevoir dans ses magasins des assortiments considérables d'appareils de tous genres, tels que :

- Lampes riches de toutes formes pour salons;
- Lampes pour ateliers, imprimeries et fabriques;
- Lampes de salle à manger et cuisine;
- Lanternes de voiture et réflecteurs;
- Appareils riches pour magasins, cafés, comptoirs et études.

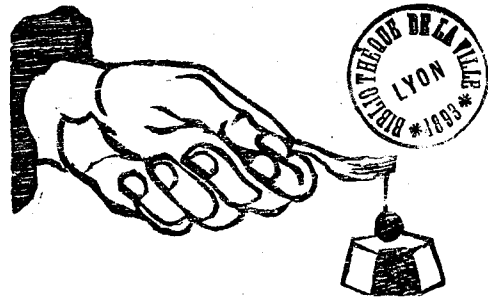
Les personnes qui désireraient faire leurs choix sans se déranger pourront faire prendre, sans aucune rétribution, dans les magasins de l'administration, des modèles lithographiés de tous les appareils confectionnés, avec les prix en regard.

Le Gaz Astral offre une économie de :
47 p. 0/0 sur la bougie,
25 p. 0/0 sur la chandelle,
25 p. 0/0 sur l'huile,
et 40 p. 0/0 au moins sur tous les autres liquides brûlant en gaz.

Prix du Gaz Astral : 1 f. 10 c. le litre.
Magasins : place du Concert, 9.

- place Montazet, 1, vis-à-vis de l'Archevêché.
- place de la Croix-Rousse, 22.
- cours de Brosson (Guillotière), 12.
- barrière de Vaise.
- et chez les principaux épiciers de la ville. (2302)

COUVERTS ROSLOW.



MM. ROSLOW et C^e, inventeurs du nouvel alliage de quatre métaux, brevetés de S. M. la reine d'Angleterre, viennent de débiter, quai Monsieur, 119, au coin de la rue de la Barre, un assortiment complet de divers objets de leur fabrication, rivalisant avec l'argent par le son et la blancheur.

Cet article, infiniment supérieur, non seulement au métal d'Alger, mais encore à toutes les compositions qui ont paru jusqu'à ce jour, réunit à une incontestable solidité le grand avantage non moins précieux de résister à l'action des acides les plus mordants.

Indépendamment des objets qui ont rapport au service de la table, on trouvera également un dépôt de lampes à pompe, brevetées d'invention et de perfectionnement, dont le système n'exige aucun soin pour le nettoyage, et, tenant constamment l'huile au niveau de la mèche, rend la lumière des plus brillantes. (2317)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute éruption ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR, et à Thizy, à la pharmacie BOUVIER. (8778)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

GRAND

RESTAURANT

Place du Plâtre et passage Tholozan, au 1^{er}.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus; dîners au cachet à 1 fr. 10 c., et par abonnement au mois à 30 fr. Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue et la célérité du service.

On trouvera bonne cuisine et carte très-variée. Potage, quatre plats au choix, demi-bouteille vin vieux du Beaujolais et trois desserts. (413)

HOTEL DU RHONE

A PARIS,

Rue Saint-Nicolas, 5, près les Tuileries.

Nous recommandons aux voyageurs qui se rendent dans la capitale cet HOTEL, tenu par un Lyonnais, situé au centre des affaires, des promenades, des théâtres et des voitures publiques. (7373)

AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du GLOS VOUGEOT, rue Luizerne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2295)

Avis aux Consommateurs.

DÉPOT CENTRAL

DE COMESTIBLES DE STRASBOURG,

3, grande rue Sainte-Catherine, au 1^{er}.

Assortiment complet de pâtés de foies d'oies gras, en croûtes et en terrines, depuis 5 jusqu'à 25 f. pièce; langues de bœuf fumées cuites de toute beauté, jambons de Mayence, poitrines de porc fumées, et autre charcuterie, le tout fraîchement débarqué.

VÉRITABLE CHOCROUTE DE STRASBOURG.

Le baril de 25 kilogrammes net. . . . 8 f.

Le baril de 50 id. . . . 15

De légumes, d'une belle blancheur et d'une propriété recherchée, est de toute conserve; il s'expédie même dans les pays chauds. On fait des envois au dehors. (2313)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreaux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

A DATER DU 21 DÉCEMBRE 1843,

L'AIGLE

PARTIR

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 6 HEURES DU MATIN.

(7311)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

Rue Poulaiterie, 19.